
Nombre de membres

Séance du vendredi 24 juillet 2020

en exercice : 11

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 20 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MARCHAL Philippe, Maire.

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Isabelle DEBENEST, Didier KRETZ, Grégory QUINTUS, Nicolas FLAMME, Hervé LE MEN, Catherine CLAIN, Virginie DUMAS, Régis LEFRANC

Représentés :

Excuses :

Absents : Stéphane JACQMIN

Secrétaire de séance : Virginie DUMAS

Ordre du jour :

- Affectation des résultats 2019
- Décisions modificatives budgétaires
- Désignation du délégué AGEDI
- Demande de mise à disposition d'un terrain
- Vidéoprotection
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Marigny-en-Orxois - 2020_049

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-015 DU 28 FEVRIER 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 72 796.61 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	59 368.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	36 302.85
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2019	
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 558.26
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 238.65
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Marigny-en-orxois - 2020_050

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-3029.20	
60611	Eau et assainissement	-200.00	
60612	Energie - Electricité	-400.00	
60631	Fournitures d'entretien	-300.00	
60632	Fournitures de petit équipement	-1700.00	
60633	Fournitures de voirie	-500.00	
60636	Vêtements de travail	-500.00	
6064	Fournitures administratives	-350.00	
61521	Entretien terrains	-7000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-13000.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-14000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-10000.00	
61551	Entretien matériel roulant	-1000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-5500.00	
6156	Maintenance	-1000.00	
6168	Autres primes d'assurance	-200.00	
6188	Autres frais divers	-500.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	-4000.00	
6228	Divers	-5349.35	
6231	Annonces et insertions	-300.00	
6232	Fêtes et cérémonies	-11500.00	
6237	Publications	-500.00	
6261	Frais d'affranchissement	-200.00	
6262	Frais de télécommunications	-300.00	
6281	Concours divers (cotisations)	-500.00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	-500.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	-600.00	
6411	Personnel titulaire	-4000.00	

6475	Médecine du travail, pharmacie	-200.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3100.00	
658822	Aides	-4800.00	
6713	Secours et dots	-4080.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-100209.55
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		301.00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation		7000.00

TOTAL : -92908.55 -92908.55

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

2158 - 42	Autres installat°, matériel et outillage	80.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-3029.20
1321 - 33	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		777.40
1323 - 33	Subv. non transf. Départements		777.00
1341 - 33	D.E.T.R. non transférable		1554.80

TOTAL : 80.00 80.00

TOTAL : -92828.55 -92828.55

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Madame Isabelle DEBENEST, 2ème Adjointe au Maire, s'abstient sur le sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Désignation d'un délégué AGEDI - 2020_051

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 2 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collègue n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur Damien BELLANGER, le 1er Adjoint au Maire domicilié à Marigny-en-Orxois, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Objet : Demande de mise à disposition d'un terrain - 2020_052

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré reçu en Mairie le 2 juillet 2020, sollicitant la mise à disposition d'un terrain réservé à l'implantation de la future station d'épuration afin d'y faire pâturer des animaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse la demande de prêt de ce terrain.

Objet : Vidéoprotection - 2020_053

Le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'intégrer le projet de vidéoprotection sur le territoire intercommunal.

Il fait savoir que les conseillers communautaires se sont engagés d'une part sur un projet de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire au travers d'un diagnostic réalisé par la gendarmerie. Une délibération a été prise à l'unanimité des membres présents le 23 octobre 2018 pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une prestation qui comprend une mission de diagnostic, d'études de faisabilité, d'accompagnement à la consultation et de suivi des travaux, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'AMO devra passer sur les nouvelles communes du projet afin de préparer le dossier pour la Préfecture.

Le dossier est intercommunal mais il est composé d'un fichier par commune dès lors qu'une caméra est posée sur son territoire qu'elle soit communale ou intercommunale.

Pour que la Communauté de Communes puisse finaliser le dossier pour la Préfecture, les communes concernées par le projet doivent prendre une délibération autorisant le Maire à engager les démarches de déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire.

L'appel d'offres est maintenant terminé, le marché a débuté au 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans et c'est le groupement GTIE/SCEE qui a été retenu pour la partie travaux et déploiement.

Les communes qui ont souhaité installer des caméras communales régleront le reliquat du coût de ces dernières déductions faites des subventions obtenues par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui permettront d'engager les démarches pour le déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire de sa commune.

Décide que ce projet soit porté par la Communauté de Communes du Canton de Charly.

Décide de valider que le règlement du montant des caméras communales s'effectuera déduction faite des subventions obtenues par la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 20h40.